

Stéphane Prajalas - Trémoulhéac

Saint-Georges-en-Couzan

Notes et documents

Village de Forez

On ne doit rien emporter, tout ce qu'on a acquis on doit le donner.

Marguerite Gonon

Présentation

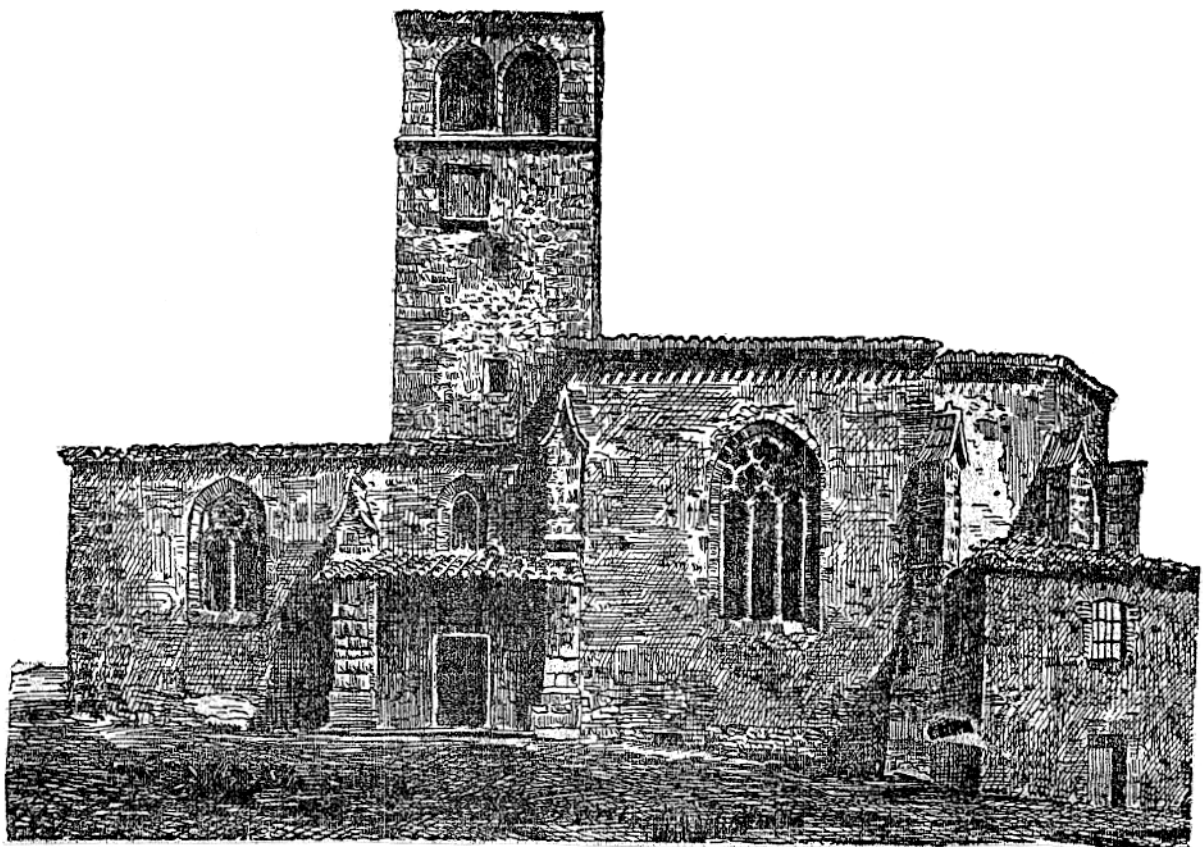
Tout village possède ses histoires, ses monuments, ses événements marquants qui contribuent à bâtir son Histoire.

Il serait, cependant, présomptueux de vouloir faire une histoire exhaustive d'un bourg.

Même si des pages ont déjà été écrites sur l'histoire de Saint-Georges-en-Couzan (chef-lieu de canton des monts du Forez), même si les présentes pages abordent, bien souvent, des aspects méconnus du passé, ou présentent des documents à ce jour inédits, d'autres pages restent encore à écrire.

Ces modestes pages, ne sont que quelques jalons sur la longue route du passé (passé qui, jour après jour, continue à se construire). Nous souhaitons qu'elles fassent découvrir, ou redécouvrir, certains monuments (l'église, les croix...), comprendre comment le paysage qui nous entoure s'est peu à peu bâti (boisement, toponymie...), sans toutefois oublier que l'histoire est aussi l'étude de la vie de ceux qui nous ont précédés en essayant d'apprendre qui ils étaient et comment ils vivaient.

Ces "moments d'histoire" sont, bien entendus, destinés à ceux qui connaissent et aiment ce pays, ou qui y ont des racines, mais également à tous les autres en souhaitant qu'ils leur donnent envie de le découvrir.



L'église de Saint-Georges-en-Couzan

(Dessin extrait du *Mémorial de la Loire* du 19 janvier 1902)

Autour de l'église de Saint-Georges-en-Couzan

Un illustre oublié

Le 15 janvier 1565, Loys¹ Papon² était nommé curé de Saint-Georges-en-Couzan. Celui-ci était chanoine au chapitre Notre-Dame de Montbrison et devait en outre devenir, en juin 1565, prieur de Marcilly.

Dès lors il partagea sa vie entre sa cure, le cloître Notre-Dame, son prieuré et la demeure de son père : Goutelas (commune de Marcoux).

Notre curé n'était cependant pas un dévot dans l'âme.

Pétri de culture classique, il aimait à "taquiner" la muse : peintre, miniaturiste et musicien il reste surtout connu pour une pièce intitulée *La Pastorelle* dont la première représentation eut lieu le 27 février 1588 dans la salle de la Diana. Cette représentation se distingua par le fait que pour la première fois on utilisait un rideau de scène et une rampe d'éclairage.

Les muses des arts n'étaient, cependant, pas son seul point d'intérêt. En effet les archives ecclésiastiques attestent qu'il eut un fils naturel pour lequel il résigna la cure de Saint-Georges-en-Couzan.

L'église de Saint-Georges-en-Couzan

La première mention d'une église à Saint-Georges-en-Couzan apparaît dans la copie du 16^e siècle du cartulaire de Savigny, document produit au 11^e siècle, où il est fait mention de *Ecclesia de sancto Georgio supra Cosam*.

En 1225, la cure de l'église paroissiale de Saint-Georges-en-Couzan était à la collation de l'église de Lyon. En 1305, cette collation passa au chapitre de Saint-Nizier de Lyon.

La visite pastorale 1379, nous apprend qu'il y avait deux églises à Saint-Georges-en-Couzan et que l'une d'elles, l'église mère, était en ruine.

L'église actuelle est de style gothique. Elle aurait pu être construite en 1540, si l'on en croit la date figurant sur une clef de voûte située au-dessus du chœur. Elle fut fortement endommagée en 1758, lors de l'incendie qui ravagea le bourg de Saint-Georges³.

¹Nous dirions aujourd'hui Louis.

²Loys Papon est né à Montbrison en 1539 et décède en 1599.

³Barou J., Perret M. et Viillard S. "L'incendie de Saint Georges en Couzan" en 1758 supplément de *Village de Forez* n°57 (1994).

La visite pastorale effectuée par Monseigneur Camille de Neuville⁴ en 1662, est la plus intéressante. Son procès-verbal décrit l'église de Saint-Georges assez précisément⁵.

Cette église est située au centre du bourg. Son chœur est tourné vers l'est, disposition classique, vers le soleil levant.

On trouve deux portes pour accéder à l'intérieur de l'église : sur la façade sud se trouve la porte primitive, de style gothique, surmontée d'un arc en accolade, de part et d'autre de cette porte on trouve des bancs en pierre saillant du mur abrités par un porche soutenu par des corbeaux de pierre. Sur la façade ouest on trouve une porte plus récente (percée en 1834), surmontée d'un fronton de marbre rajouté en 1934.

Sur les façades sud et est on trouve des contreforts, ceux-ci sont couronnés à leurs sommets de faux toits de pierre surmontés de fausses cheminées. Sur les pignons des faux toits des contreforts du chœur, on trouve des visages sculptés.

Le clocher qui s'élève au-dessus de la nef est de forme carrée. Il abrite plusieurs cloches dont une, en bronze, datant de 1763, est classée monument historique. Il est percé de deux ouvertures sur la face sud, servant à éclairer les escaliers d'accès. Au niveau du sol de l'étage où l'on trouve les cloches, il est décoré d'un larmier. Sur sa face est, on trouve deux gargouilles érodées.

Au centre de la nef, on trouve, sur le mur nord, la porte d'accès aux escaliers du clocher. L'appendice existant jusqu'au niveau des voûtes a, sans doute, été rajouté sur une construction primitive (peut-être après l'incendie de 1758).

On trouve deux chapelles, formant une sorte de transept, dans cette église.

A gauche du chœur une chapelle Saint-Roch dont la présence est attestée depuis le 18^e siècle⁶, et à droite du chœur une chapelle dédiée à la Vierge du Rosaire qui semble déjà exister au 17^e siècle⁷. Sur le mur sud de cette dernière, on trouve un lavabo en granite, de style gothique, avec une petite cuvette et un trou d'évacuation qui devait jadis emmener les eaux d'ablutions jusqu'à l'extérieur de l'édifice. L'extrémité de ce conduit a été bouchée lors du rejointoiement des murs extérieurs de l'édifice. Cette chapelle est éclairée par une verrière offerte par *Les filles de Saint-Georges à l'Immaculée Conception* en 1884.

Les peintures qui ornent la chapelle du Rosaire datent du début du XX^e siècle et ont été faites sous le ministère du curé Neyret.

Le chœur est décoré de boiseries en noyer. Derrière celles-ci une crédence fut découverte en juillet 2000⁸. Ce chœur est orné par des verrières exécutées durant la seconde moitié du 20^e siècle, elles sont l'œuvre de G. Manillier et A. Jaqui.

Nous avons mentionné dans l'étude de cette crédence des restes de peintures similaires à celles que l'on trouve dans la chapelle de Fraisse (commune de Chatelneuf), or cette chapelle fut décorée au 16^e siècle par Jean Basset. La famille Basset semble avoir été originaire de Chalmazel⁹. Nous savons que M. Basset, maçon de Chalmazel, fut chargé, en 1596, de la démolition des fortifications de Saint-Georges-en-Couzan¹⁰. Nous constaterons que dans le contrat

⁴ Bibliothèque de la Diana.

⁵ Cf. *infra*.

⁶ Barou J., Perret M. et Viallard S. *L'incendie ...* op. cit.

⁷ Cf. document *infra* : *Dans la chapelle du Rosaire, du côté de l'épître en la nef*.

⁸ Cf. S. Prajalas, "Notes sur une crédence découverte dans l'église de Saint-Georges-en-Couzan", *Bulletin de la Diana*, tome LX, n°1 (1^{er} trimestre 2001).

⁹ L'ancienne église de Chalmazel comportait d'ailleurs des ornements similaires (Cf. Stéphane Prajalas). "L'ancienne église de Chalmazel", *Village de Forez*, n°83-84, novembre 2000.

¹⁰ Perret Marius : "La chapelle Saint-Martin, Saint-Georges-en-Couzan", *Village de Forez* n°54, 1992, p. 25.

de mariage Massacrier-Delacellery¹¹, la mère de la mariée se nommait Claudine Basset. Celle-ci était-elle parente à la famille de maçons originaires de Chalmazel ? Doit-on la construction de l'église de Saint-Georges-en-Couzan à des membres de cette dynastie de maçons ?

Sur le côté droit du chœur, on trouve la porte d'accès à la sacristie.

En 1756, la cure de Saint-Georges-en-Couzan payait 41 livres et 12 sols de décimes. Les décimes étaient l'impôt levé sur le clergé et représentant le dixième de ses revenus. On peut donc estimer que les revenus de la cure de Saint-Georges à cette date avoisinaient 410 livres par an.

Notes sur la sacristie

La visite pastorale effectuée par Monseigneur Camille de Neuville, le 22 juin 1662, décrit la sacristie de l'église de Saint-Georges-en-Couzan comme suit :

*a costé de la nef il y a une sacristie nouvellement construite, vouté¹² et bien claire et propre où l'on tient les ornements en diverses armoires.*¹³

La porte d'entrée de cette sacristie, ainsi que la porte des placards que l'on y trouve sont de style Louis XV et sont donc, sans doute, contemporaine de la construction de cet appendice situé au sud du chœur de cette église.

Différentes pierres de remploi méritent que l'on s'y intéresse.

Sur la face ouest on trouve un claveau.

Sur la façade sud on trouve une pierre de remploi où l'on trouve des emplacements ayant accueilli des barreaux dont il reste en place quelques fragments.

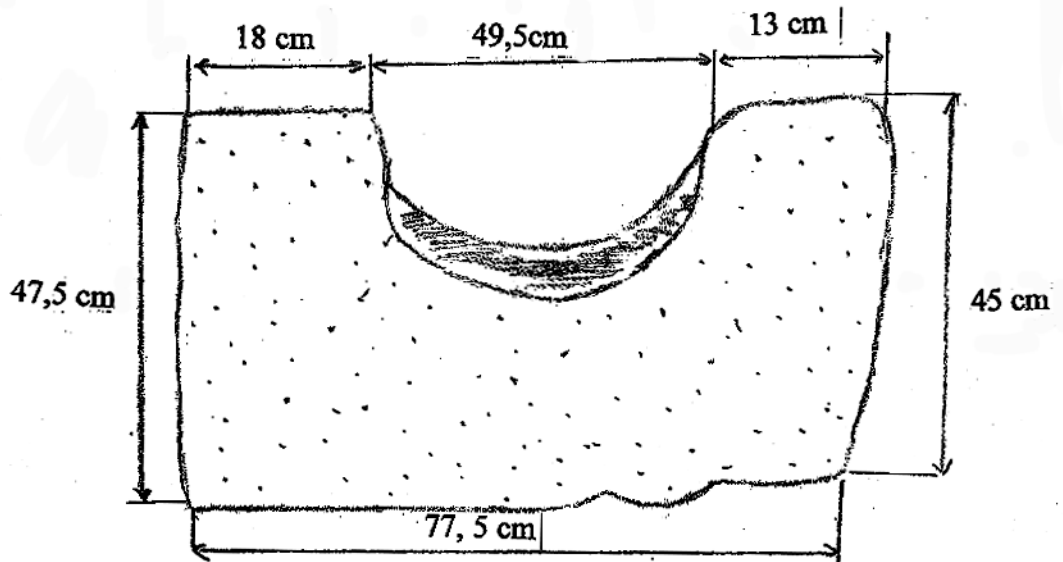
Toujours sur cette face se trouve une pierre de forme curieuse, servant de pierre d'angle aux murs sud et ouest. La forme même de cette dernière pierre fait penser que celle-ci était précédemment utilisée comme linteau d'une ouverture romane. S'agit-il là des vestiges d'un édifice roman ayant été remplacé par l'église de style gothique forézien existant aujourd'hui et dont une clef de voûte de chœur porte la date de 1540 ?

¹¹ *Infra.*

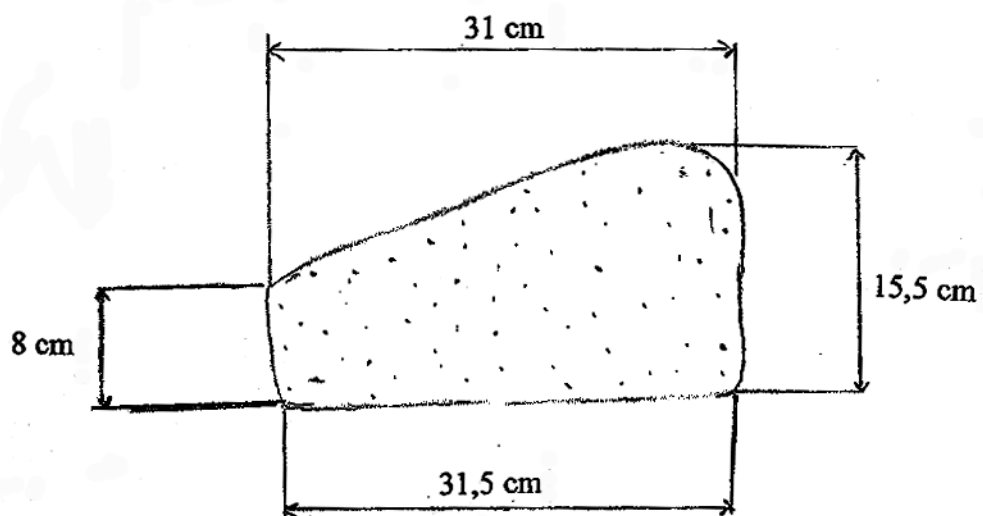
¹² Il est aujourd'hui impossible de voir ces voûtes du fait de la présence d'un faux plafond.

¹³ Cf. *infra.*

Ouverture romane



Claveau



DOCUMENT

La visite pastorale de 1662 ¹⁴

Saint George sur Cozant le 22 juin 1662

La visite de cette église paroissiale a été commencée par celle du saint Sacrement qui y repose dans un beau tabernacle de bois doré garni de treize figures d'anges dorés de trois pieds de hauteur¹⁵.

dans le tabernacle il y a un grand ciboire d'argent où estoient plusieurs hosties bien tenues.

Il y a quatre reliquaires : deux d'argent, deux en forme de bras de bois doré. Il y a au dedans suivant les billets qui sont dans lesd reliquaires de Saint Martin, sainte Magdeleine, et Saint Blaise et Saint Vincent.

Il y a deux coffrets d'estain pour les saintes huiles. celles qui servent à l'extrême onction sont dans un coffret séparé. Tous deux sont tenus proprements.

Les fonds baptismaux et les registres de baptesme, mariages et enterremens sont bien tenus. L'église est bien et abondamment pourvue des ornemens necessaires. Outre le ciboire susdit il y en a un autre avec un soleil d'argent pour exposer le saint sacrement, et un plus petit aussy d'argent pour porter le viatique. Il y a aussi trois beaux calices, une belle et grande croix de procession, deux chandeliers et deux petites lampes, le tout d'argent, huict chazubles de diverses couleurs, plusieurs paremens, quatre aubes fines, deux chappes et deux ou trois tuniques etc.

Dans la chapelle du Rosaire, du costé de l'épître en la nef, il y a une prébende¹⁶ ou commission de messes dite de la Plane de laquelle Mr Jean Mazel est pourvu. Sa fondation est perdue.

Le revenu consiste en une petite dixme de bled¹⁷ d'un sestier¹⁸ environ et une rente noble qui est affermée à 10 livres. On tient par la tradition que le service est de deux messes par semaine.

L'église est en forme de croix, toute voutée, bien claire et bien tenue, sous le vocable de Saint Georges.

Le cimetièrre est contigu à l'église, bien clos et grillé.

A costé de la nef il y a une sacristie nouvellement construite vouté et bien claire et propre où l'on tient les ornemens en diverses armoires¹⁹.

La cure est de la nomination de Mrs du chapitre de st Nizier de Lyon. c'est ainsy qu'en a esté pourvu Mr Emmanuel Papon de Goutelas curé moderne.

¹⁴ N. B. : l'orthographe de l'époque a été conservée.

¹⁵ Le pied équivalait à 32,4 cm. Les anges mentionnés avaient donc environ un mètre de haut.

¹⁶ Prébende : revenu donné à un prêtre à charge pour lui de remplir certaines fonctions. La confiscation des biens du clergé, en 1789, entraîna la suppression des prébendes.

¹⁷ Seigle.

¹⁸ Un setier était égal à seize bichets et un bichet valait environ deux décalitres.

¹⁹ Cf. *supra*.

Son revenu consiste en la perception d'une dixme de grains qui se lève en plusieurs hameau de la paroisse et peut valoir annuellement quarant sestier de bled, plus quatre ou cinq terre qui peuvent rendre quatre ou cinq sestiers de bled par an et trois prés de trois sestives²⁰ et une rente noble de cinquante livres par an portant laods²¹ milaods²² et servis²³ etc.

Il y a une société de prestres en cette église. ils sont quatre sociétaires maintenant ausquels et au curé appartiennent diverses fondation de vespres, messes et prières dont la gros peut aller à cinq cent livres par an.

Un autre curé Papon

Nous venons de voir qu'en 1662 un autre membre de la famille Papon est curé de Saint Georges-en-Couzan : il s'agit de *Messire Emmanuel Papon de Goutelas*. Un acte notarié du 28 décembre 1680, fait état d'une vente de terrain entre *noble Emmanuel Papon du Buillon prestre chanoine en l'esglise cathedrale nostre Dame de Montbrison* d'une part et *martin deveaux meunier residanc au village de Veaux paroisse de Sainct george sur Couzanc et avecq luy soubz son authoritté congé et licencié marie mazet sa femme et encore Jacquelline fayard leur belle fille veuve de sebastien devaux* d'autre part. Il s'agit sans doute là du même Emmanuel Papon. Le *Builon* en réalité *Bullion* est un ancien fief situé sur la commune de Chambéon.

Cette seigneurie et ce domaine furent acquis par Jean Papon le 24 novembre 1548, de Jeanne La Viste, veuve de Jean Robertet troisième du nom. Cette terre fut ensuite donnée en héritage à Melchior Papon son troisième fils, marié en 1587 avec Jeanne du Verney. Le même Melchior Papon reçut par le testament de son père fait en sa maison de Goutelas, le 20 avril 1582, une maison située dans le chapitre de Montbrison. François Papon rendit hommage au roi pour le fief des Bullion en 1674. Il était sans doute le frère d' Emmanuel Papon. Notons qu'Emmanuel Papon n'est pas mentionné dans la généalogie des seigneurs de Goutelas dressée par Emile Salomon dans *Les châteaux historiques du Forez* (1916). Celui-ci était toujours curé de Saint Georges-en-Couzan en 1690, date où il testa en son domicile.

DOCUMENT

Le testament d'Emmanuel Papon de 1690²⁴

Au nom de dieu le pere fils et du st esprit

Je Emanuel papon curé de st george sur couzant soubsigné, ay fait mon testamment, comme sensuit et premierement apres avoir rendu graces a dieu de tant de

²⁰ La *sestive* (sétive) est une unité de mesure pour les prés de fauche. Elle correspondait à trois cartonnées et demie soit 3 324 m².

²¹ Droit proportionnel perçu par le seigneur, sur les ventes de fonds relevant de sa directe seigneurie ; en général le sixième denier, mais souvent réduit.

²² Droit moitié moindre dû lors des héritages en ligne collatérale.

²³ Mot désignant d'abord les corvées, charrois et manœuvre à côté des cens en denier et en nature.

²⁴ Document aimablement signalé par Mme Marie Grange.

bienfaits que j'ay reçu de sa main libérale je luy demande tres humblement pardon de tous les péchés que j'ay ingratement commis contre sa divine bonté par le mérite de la très douloureuse mort de notre rédempteur jésuscrist²⁵ par l'intercession la très sainte vierge, et mère immaculée que j'ay toujours pris pour mon advocatte dans le monde et par la prière de tous les sains et particulièrement de st joseph auquel j'ay eu une particulier dévotion pour ma sépulture si je meurs ici ce sera dans cette église si non ce sera dans quelque église ou il y aura quelque sépulture de mes ancêtres, je lègue dans l'église ou je seray enterray la somme de cent livre obligeant les curés et prestres du lieu de faire un service et dire une quarantaine pour l'expiation de mes fautes

Je lègue a Monsieur mon père et madame ma mère cinq sols²⁶ a chacun pour tous les droits qu'ils peuvent prétendre de moy

Je lègue aux pauvres et nécessiteux de st georges sur cousant cent livres

Je lègue a pierre Linet mon valet la somme de cent livres

et comme tout le bien que je puis avoir estant tout patrimoine de jesus chric je ne puis que les distribuer aux pauvres comme leur appartenant de droit ne pouvant sans commestre de crime en laisser a qui que ce soit de mes parens croyant que le dict bien leur serviroit plustot d'une Malediction que d'un bienfait dans leur maison

Seulement pour suivre l'intention de l'église nostre mère commune, satisfaire aux mauvais usages que je peus en avoir fait dans le Monde et expier par la le reste de tanc de péché commis contre la divine Majesté

Je fais pour le résidu de tous mes dict biens de quelle nature qu'ils soic et institue mes heritiers universels les pauvres de l'hotel dieu des malades de Montbrison a la charge de payer mes dettes frais funerailles et légats.

Je révoque tous autres testamencs voulant que celui cy porte son entier effet et vaille par droics de testament holographe en faveur de la cause pie et par tout meilleurs moyen qu'une disposition de dernière volonté pour valoir.

Et en tesmoignage de ce j'ay entièrement escrit de ma main et signé de mon seing ses présentes audict [St] george sur cousant en mon domicile le vingt quatrième jour du mois d'aprii²⁷ mille six cents soixante avant midi.

Emanuel papon

Vestige archéologique

Sur une maison du centre du bourg²⁸, on trouve une curieuse pierre de remploi. Sur celle-ci est gravée une croix qui, à l'origine, surmontait un triangle ; aujourd'hui le triangle surmonte la croix, cette pierre ayant été posée à l'envers lors de sa réutilisation.

La pierre en question n'est pas sans rappeler une pierre de sarcophage exposée au musée lapidaire de la Diana à Montbrison. Cette pierre de remploi, a certainement été mise en place lors de la reconstruction du bâtiment qui l'abrite après l'incendie de 1758.

²⁵ Lire Jésus Christ.

²⁶ Cette somme de cinq sols dégageait le testateur de toutes réclamations éventuelles de ses parents.

²⁷ Lire avril.

²⁸ Maison Robert.

A propos de quelques croix

De nombreuses croix sont disséminées sur la commune de Saint-Georges-en-Couzan (croix de chemin, croix de familles, croix de mission...).

Louis Bernard, dans son ouvrage *Les croix monumentales du Forez*²⁹, met quatre croix de Saint-Georges-en-Couzan en lumière :

La croix de Cortant : Au bourg au bord de la route de Saint-Just-en-Bas, une croix en granite monolithe, haute de 2 mètres, de coupe octogonale, avec le Christ datant de la première moitié du XVe siècle et dont le socle a été refait.

La croix de la Vernay : *Sur la route de Chalmazel, à 500 mètres à gauche en montant*, une croix de granite monolithe haute de 2,12 m sur la tablette. Avec au croisillon le Christ et le couronnement de la Vierge. On notera qu'aujourd'hui cette croix se trouve du côté droit de la route et que son orientation³⁰ a été changée.

La croix du Feu : il convient ici de citer Louis Bernard avant de corriger quelques inexactitudes. *Un vieux chemin récemment transformé en route descendait au Lignon et remontait vers le col de la Pelletière. Vers le haut, au Mazet, un gros rocher sur le côté droit du chemin portait en relief une croix maltée. Cette croix que j'avais trouvée en 1938 en compagnie de l'écrivain et poète Guy Chastel paraît avoir disparu*³¹.

Cette croix est toujours visible de nos jours (lors de la seconde visite de Louis Bernard celle-ci était peut-être cachée par des broussailles expliquant sa "disparition"), à noter également qu'elle ne se trouve pas sur le chemin du *Mazet*, mais sur celui du *Mazey*. Enfin on ne peut pas dire que cette croix soit réellement *maltée*, mais plutôt pattée. On peut tenter d'apporter une explication à sa présence : certains y ont vu une limite de justice de seigneuries.

Nous savons que les bénédictins de la Chaise-Dieu percevaient des dîmes à proximité des hameaux de Cruzolles et du Mazey, il n'est alors pas incongru de penser que cette pierre servait peut-être de borne à la parcelle fiscale où pesaient les dîmes des bénédictins.

La croix de l'ancien cimetière : Sur la place de l'église on trouve une croix (sans doute une des plus belles du Forez) en grès dur.

Le fût fortement conique atteint cinq mètres. Selon Louis Bernard *un dé carré portait saint Georges à Cheval et 1596*³² (Vincent Durand mentionne, lui, la date de 1597³³). Au croisillon on trouve à l'ouest le Christ entre, à gauche, un saint recueillant le sang du Christ dans une coupe et à droite une sainte (Marie-Madeleine ?) tenant un vase et, sur la face est, la Vierge couronnée portant un enfant. Ce croisillon est également orné d'*argnats* (sorte de bosses rondes) fréquentes sur les croix commémorant des épidémies (de peste en particulier). Ce croisillon est surmonté d'une petite girouette en métal. Cette croix a été restaurée, par l'entreprise Comte, et remise en place en janvier 2001 (Cette croix est inscrite à l'Inventaire des monuments historiques).

Aux deux tiers de la hauteur du fût, on trouve une ceinture en fer, ayant servi à réparer cette croix après que celle-ci eut été brisée (suite à un incident ? Au moment de la Révolution française ?).

²⁹ Ouvrage publié en 1971.

³⁰ Cf. *infra*.

³¹ Louis Bernard *op. cit.*

³² Cette date de 1596 a été rajoutée sur la tranche de la tablette (côté est), ainsi que celle de l'année 2000, lors de la restauration de cette croix.

³³ Durand Vincent : *Récits et notes d'excursions* (Montbrison 1990).

La hauteur importante de cette croix peut impressionner, il faut savoir que celle-ci se trouvait dans l'ancien cimetière et que, de fait, elle devait dominer en hauteur toutes les autres croix, pour rappeler aux hommes leur soumission par rapport à Dieu. En outre, les croix n'étaient pas jadis orientées au hasard, elles l'étaient suivant les points cardinaux. Les faces étaient orientées vers l'est et l'ouest et les branches des côtés nord et sud. L'ornementation n'était pas, elle non plus, le fruit d'une coïncidence : le Christ en croix se trouvait du côté ouest (par analogie entre la mort de Jésus et le soleil couchant terme de la journée) et la mise au tombeau ou la Vierge du côté est (le jour qui va naître/la naissance ou la résurrection du Christ). De nos jours, malheureusement, de nombreux déplacements et réfections de croix ont mis à mal ces valeurs symboliques³⁴.

Les curés de Saint-Georges avant 1789

La paroisse est la cellule de base de l'administration ecclésiastique, le territoire sur lequel s'exerce la juridiction d'un curé. Celui-ci est un des personnages importants de la France rurale d'Ancien Régime. En plus de ses tâches d'encadrement spirituel, il est aussi le représentant officieux de l'État au village (il enregistre les baptêmes, mariages et sépultures, il porte à la connaissance des paroissiens les décisions de l'administration qui sont lues durant l'office du dimanche, il collabore aux enquêtes effectuées par l'État...), il possède une autorité morale et intellectuelle, il détient les secrets du village (par l'intermédiaire de la confession).

Il partage, bien souvent, les préoccupations de ses ouailles (il possède un petit troupeau et quelques arpents de terres), mais aussi leurs travers (Loys Papon a un enfant³⁵). Tout cela contribue à le rendre proche des villageois.

Cette liste est lacunaire³⁶, ceci étant due au manque de documents :

- 1468 : Louis Pernade
- 1565 à 1597 : Loys Papon
- 1646 : Guillaume Duguet
- 1662 à 1699 : Emmanuel Papon
- 1702 : Claude Dubruc
- 1742 à 1748 : Laurent Chantagray
- 1749 à 1755 : Armand Lamure
- 1766 à 1779 : Etienne Darles
- 1781 à 1789 : Benoît Ville

³⁴ Cf. *supra*.

³⁵ Cf. *supra*.

³⁶ Les dates données ici sont celles que les documents confirment.

Les hameaux

Les ponts du Lignon

Trois ponts, souvent à tort, qualifiés de “romains”, jalonnent de nos jours le cours du Lignon. De l’aval vers l’amont on trouve : le pont de Vaux qui permettait de se rendre à la Bruyère (commune de Marcoux), le pont du Diable (qui servait quant à lui de passage pour se rendre à Saint-Bonnet-le-Courreau via le hameau de Cruzolles), tous deux semblent dater du 15^e ou 16^e siècle, et le pont Paquet servant pour sa part de lien avec Sauvain.

Notons qu’à l’époque médiévale des ponts existaient déjà sur le Lignon dans sa portion traversant le territoire de Saint-Georges-en-Couzan.

Ceux-ci avaient des noms différents de ceux que nous connaissons aujourd’hui. En 1313, il est fait mention du pont Daniel, en 1374, du pont Danzellin (J. Dufour³⁷ note qu’il pourrait s’agir là d’une confusion de cleric avec le pont Daniel) et en 1430, du pont Charral.

A propos de Cruzolles

Le village de Cruzolles est un hameau que l’on trouve sur la rive droite du Lignon.

Divers actes médiévaux mentionnent ce village.

Le plus ancien est une charte du Forez³⁸ datant de 1203 - 1215, où il est fait mention de *Umberto Boc³⁹ a Crusioles tenatura als Raolfencs⁴⁰ rt [] ordeil delibate et quod plus est dedit Disdero Grof⁴¹*.

Au cours des siècles le nom de ce village connaîtra diverses transformations. En 1284 *Croysoles*, en 1312 *Crusoles*, en 1375 *Cruzoles* et *Croysoles*, en 1390 *Cruzholes*, en 1436 *Cruzolles* et *Crusolles*, au 18^e sur la carte de Cassini apparaît *Crusol* et aux 19^e et 20^e siècles *Cruzolle*. Ce nom de lieu est aujourd’hui orthographié *Cruzolles*.

Le 26 janvier 1322, Chatard d’Ecotay avoue au comte de Forez *ob antiquo* (ce qui est une flatterie de notaire au comte) des cens sur vingt-trois tenanciers à Saint-Georges *quos ipse tenebat de feodo et homagio ligio temporibus retrocis nobilis viri J. quon dam domini Ruppefortis, excepta ... comti...* parmi lesquels *I quartonatam ordei* due par Mathieu de Crusille (p. 493, n°908). Il renouvelle cet aveu le 23 juin 1322, et pour Jacquet et sa femme, citant Mathie de Crusolles (p. 490, n°232) ; en 1334, ce cens lui est dû par Cath erine de Crusilhes (p. 491, n°335).

Un acte, probablement de la seconde moitié du 18^e siècle, malheureusement sans date précise, nous permet de connaître le nom d’un certain nombre de propriétaires de terrains situés

³⁷ J. Dufour : *Dictionnaire topographique*, Mâcon, 1946.

³⁸ *Charte du Forez* n° 605, p. 9.

³⁹ *Boc, bouc* se prononce *boué* et *bô*.

⁴⁰ Raufin près de Cruzolles (Cassini) ; la Raffin (*Atlas cantonal* de 1886). Ce hameau est situé actuellement sur le territoire de la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau.

⁴¹ Ou *Grol, Groh*, cf. charte 1286, note 7, *grôle*.

au voisinage de ce hameau et qui payaient leurs dîmes⁴² au seigneur de Goutelas (château situé sur la commune de Marcoux).



le pont de Vaux

(dessin de l'auteur)

⁴² Dîme : impôt à l'origine ecclésiastique représentant un dixième des produits agricoles ou industriels versé au profit du clergé. Cet impôt des plus impopulaires fit l'objet de nombreuses réclamations lors de la rédaction des cahiers de doléances en 1789. Il fut supprimé par la Convention.



Carte de Cassini

La carte de Cassini

En 1747, Louis XV chargea César-François Cassini de Thury de la réalisation du *détail de la France*. Ce furent 180 feuilles au 1/ 86 400 qui parurent entre 1756 et 1790.

Ce travail fut effectué par des ingénieurs géographes en collaboration avec les administrations provinciales ; des repérages furent effectués sur le terrain.

La carte de Cassini, bien que comportant des incertitudes et des erreurs, propose une représentation assez fiable de la France du milieu du 18^e siècle.

DOCUMENT

Dîmes de Cruzolles

Une terre d'une bicherée⁴³ de Martin Rory au territoire de Cruzoles jouxte de bise le chemin, de matin la pinée⁴⁴ de Michel Roche de midy et soir celle dudit tenancier.

Une terre de deux bicherées de Michel Roche⁴⁵ au territoire du bois de la goutte jouxte de midy, matin et bise les terres audit tenancier de soir les pins de mathieu Morel

Une terre d'une demy bicherée de Jean Marie Cellery au territoire de Moulles jouxte de midy la terre d'andré Masel, de matin le pré audit tenancier de bise et soir la terre de claude prévaux

Une terre d'une bicherée de Mathieu plumet mesme lieu jouxte de soir la terre de jean marie de la cellery de midy et matin la terre dudit tenancier de bise George de bary

Une terre d'une bicherée d'antoine mollin située au territoire du creux jouxte de midy et bise la terre dudit tenancier de soir et matin la terre dudit bary et matin celle de pierre tranchand

Une terre de trois bicherées d'antoine Chazal au territoire des forilles jouxte de soir les bois dudit tenancier de midy la terre de claude Chabande Matin le pré de mathieu plumet, de bise la terre de pierre Mollin

Une terre d'une bicherée d'antoine Chazal mesme lieu jouxte de bise et soir les fonds de Mathieu plumet de Midy et Matin la terre dudit tenancier

Une terre de trois bicherées de Mathieu Plumet mesme lieu jouxte de soir la terre de Barthelemy forestier de midy et Matin la terre dudit tenancier

Une terre de demy bicherée meme lieu jouxte de bise a la terre dudit tenancier de Matin bise et soir celle de pierre Mollin

Une terre de deux bicherées de pierre Chambon meme lieu jouxte de bise et matin le chemin de Saillant de soir les bois dudit Chazal de Midy la terre de jean baptiste Dupuy.

A propos de Vaux

Le hameau de Vaux⁴⁶ est quant à lui niché au fond de la vallée du Lignon. La plus ancienne mention de ce village date de 1284, où l'on parle dans une charte du Forez de ... *Blancus de Vau ... Apud Vauz...* . Une autre charte du Forez datant de 1322, parle quant à elle de... *Blancus de Vallibus* ...

⁴³ *Une bicherée* : unité de mesure correspondant à l'unité de surface que l'on pouvait ensemer avec un bichet de grains (environ 20 litres) soit environ 0,0950 hectare.

⁴⁴ Lieu planté de pins.

⁴⁵ Michel Roche (ancêtre de l'auteur) : né le 30 juillet 1724 à Marcilly-le-Châtel, il épousa le 5 octobre 1750 Marie Massacrier de Saint-Georges-en-Couzan. Il décéda à Cruzolles le 4 frimaire an V de la République (24 novembre 1796).

⁴⁶ L'origine de ce nom de lieu se trouve bien entendu dans la racine étymologique du mot "vallée" ("voyager par monts et par vaux").

Un acte du 17^e siècle⁴⁷ nous permet de connaître le nom de quelques agriculteurs du lieu, et de savoir comment ceux-ci s'entendaient pour se partager l'eau nécessaire à l'irrigation de leurs champs, et ce dans les meilleures conditions possibles.

Ce hameau ne fut relié à la basse vallée du Lignon (Sail-sous-Couzan) par une route, qu'au début du 20^e siècle. Une plaque commémorative rappelle encore aujourd'hui la contribution qu'apporta Prosper Bouchand, conseiller municipal, au désenclavement de ce hameau en 1911.

DOCUMENT

Partage d'eau entre les habitants du village de Vaux du 7 août 1687⁴⁸

Par devant le no[tai]re royal soubsigné⁴⁹ en présence des tesmoingts bas nommés personnellement establis martin Devaulx claudé pastural son gendre aud[it] martin devaulx et Jean Devaulx son fils et donnataire anthoine Bouchand et pierre chassain faisant tous pour eux que pour george devaux et mathieu plumet absent [...] laboureur habitant du village de vaux paroisse de Sainct george sur couzan lesquels de leur gré pour eux et les leurs ont faict et fonct entre eux les parts promesses obligation et partage d'eaux que susdict

Cest premier pour ce qui est de l'eau qui tombe et dessus tanc du ruisseau du mazel⁵⁰ que d'ailleurs coullan en rivière de lignon laquelle ils sont en coutume de prendre par leur beal levée⁵¹ ou levée pour abealler⁵² leurs prés appelée des aillieus qui sont a costé de soir audict ruisseau joignanc ycellui de matin pour raison desquels prés et eaux il ny a aucun règlement et pour éviter a disputte et proced entre eux un temps advenir les susnommés sont arrivée dacord et ont partagée ycelle⁵³ eau le plus justement quil leur a esté possible et demeurée daccord

que ledict anthoine Bouchand et pierre chassain qui sont les premiers a la prise de embouchure Ycelle eau la prendront tous les samedy matin de chasque semaine solleil levée et la garderont jusques au lundy matin mesme heure de solleil levée desquels deux jours et deux nuits ledict chassaind aura dix heures a proportion de son pré sa part

et lesdict martin devaulx et claudé pastural son gendre la prendront a ladicte heure de chasque lundy solleil levé jusques au mercredy mesme heure serviront desdicts deux levée attendu que la seconde desdictes levée commancée en leur dict pré a lesdicts martin et Jean devaux père et fils la prendront par lesdictes deux levée a ladicte heure de solleil levé de chasque mercredy et la garderont jusquau lendemain jedy amesme heure

que ledict george decombe la prendra aussy par lesdictes deux levée jusqu'au

⁴⁷ Cf. infra.

⁴⁸ NB : l'orthographe de l'acte original a été conservée.

⁴⁹ Sous signé.

⁵⁰ Aujourd'hui le Mazey (cf. infra).

⁵¹ *Beallevée* : formé des mots béal, qui désigne une petite rigole, et levée.

⁵² Irriguer.

⁵³ Cette.

lendemain vendredy mesme heure et aladicte heure solleil levée de chasque vendredy toutte ladicte eaux tant de egoux de la première levée que de toutte celle de la seconde sera conduite par ladicte seconde levée aux prés appelés les pasturaux appartenant auxdict anthoine Bouchand Jacques décombe mathieu plumet et pierre chassaind

laquelle eau sera estandue audict pré des pastureaux en sorte que chacun soict abreuvée par des petites tranchets que chacun fera contre soy qui garderont tout le jour du vendredy jusqua samedi mesme heure de solleil levée

que ledict anthoine bouchand la reprendra en son premier pré de ladicte prise d'eau qui sera tenu faire une entrée ou embouchure dans la muraille qui fait la closture de sondict pré dune grandeur ou larguer necessaire pour recepvoir ladicte eau demesme ledict premier beal fait a proportion a esté dict entre lesdict martin devaux pastoral son gendre ledict chassain et ledict anthoine bouchand qui sont les premiers a souffrir les entrées et levée de ladicte eau

que a lesgard de la plus haute levée chacun souffrira et laissera passer par son pré ladicte eau chacun son vendredy et les auront comme il leur plaira par lesdict pré pour empecher quelle ne leur fasse damage ny raze Ycelle tombera Ycecontinanc dans la seconde levée laquelle seconde levée sera libre alors pour ycelle conduire audict pré des pasturaux comme sus est dict a commencer le premier vendredy apre ledict bouchand et chassain et lautre vendredy par lesdict martin devaux et pastoral son gendre et ainsy continuronc a perpetuité lceu a esté dict et accepté entre lesdict que pour toutte leau qui tombe en leur prés et pasquier [...] plusieurs bealevée

Ycelles parties ont accordée entre eux et Ycelle prendre et jouir chacun dans sa part et portion de pré ladicte eaux au mesme jour et temps comme cy dessus et partagée a commencer toujours par le premier a recepvoir ladicte eaux et ainsy de suite ensuyvanc et toujours par ordre jusque au [...] qui seront tenu faire des beaux honneste et a proportion de leau quil y aura sans se pouvoir empecher lun lautre lesdict passagées de chacun son temps cy dessus marquée a peyne de tous despanc damages Ycetemps par promesse devenanc obligation soubz a toutes cours renoncant [...]

fait et passé audict lieu de veaux⁵⁴ après midy le septième jour du mois daoust mil six cent huittante sept en présence anthoine desmier clair⁵⁵ residant a sauvain qui a signé Jean chancollon de la bruyere george cellier laboureur de davoycene et Jean de la Cellery⁵⁶ laboureur de cruzolle paroisse dudict saint george et ledict chancollon de la paroisse de marcou⁵⁷ tesmoins qui ont déclaré aucy les parties ne scavoit signé enquis soict cellé

Desmier

Desmier notaire royal

⁵⁴ On constate que l'orthographe au XVII^e siècle est encore variable puisque dans le même acte on trouve *Vaux* et *Veaux*.

⁵⁵ Lire *clerc*.

⁵⁶ Nous savons que Jean de la Cellery (ancêtre de l'auteur) avait pour mère Jeanne Bouchand. Il est fort probable qu'Anthoine Bouchand, mentionné dans cet acte, soit un cousin ou un oncle de Jean de la Cellery.

⁵⁷ Aujourd'hui commune de Marcoux (canton de Boën).

Les autres hameaux

Les documents permettant de connaître l'évolution des noms de lieux au fil des siècles sont les Chartes du Forez, les actes notariés, la carte de Cassini (18^e siècle), la carte de l'Atlas cantonal (1887), ainsi que les cadastres contemporains.

La Chanal :

Versus Canalem (1322) ; *Peyretus de Canali* (1369) ; *La Chanal* (18^e) ; *La Chanal* (1887).

Chantagret :

Apud Chantagrel (1395) ; *Chantagray* (18^e) ; *Chantagré* (18^e) ; *Chantagret* (1887).

Davoissene :

Locus Davaycenes (1375) ; *Davoisiennes* (18^e) ; *Le village d'Avoisiene* (1739) ; *Davoisenne* (18^e) ; *Davoisenne* (1887).

Epézy :

Tenementum situm a Epeissi (1220) ; *Locus de Peysi* (1281) ; *Apud Espeysi* (1424) ; *Iter quo itur de Columbetes ad Esposyi* (1441) ; *Iter quo itur de Espeysi ad Maysieu* (1441) ; *Espezy* (18^e) ; *Epézy* (1887).

Le Chez :

Apud lo cher (1430) ; *Petrus do Chier* (1441) ; *Iter quo itur del Chier a Prachail* (1441) ; *Les Chés* (18^e) ; *Le Chez* (1887).

Les grandes Combes :

Duranus de les Combes (1281) ; *Iter quo itur de Bas ad les Combes* (1441) ; *Grandes Combes* (18^e) ; *Les Grandes Combes* (1887).

Le Mazet :

Domus sita au crest du Maset... Furnus vertus de Maset (1441) ; *Le Mazel* (XVIII^e) ; *Le Mazet* (1887).

La Place :

La Plasse (18^e) ; *La Place* (18^e) ; *La Place* (1887).

Le Poyet :

Hugo de Poyeto... Heredis dal Poy (1349) ; *Johannes de Poyeto ... Apud lo Poyet* (1441) ; *Poyel* (18^e) ; *Poyet* (1887).

Moizieu :

Tenementum de Mayseu (1276) ; *Nemus vocatum de Meysiou* (1410) ; *Matheus de Maysieu* ; *Hugo de Maysieu ... territorium de les Garnasses de Maysieu* (1441) ; *Iter quo itur de Meysiou au Chier* (1441) ; *Moisieu* (18^e) ; *Moizieux* (1887).

Prachay :

Johannes de Prachal (1281) ; *Domus sita a Prachal* (1282) ; *Petrus Prachail* (1441) ; *Census apud Prachal* (15^e) ; *rente a Prachail* (16^e) ; *Prachay* (18^e) ; *Praché* (18^e) ; *Prachay* (1887).

Rory :

Rory (18^e) ; *Rory* (1887).

Le Verdier :

Terra del Verzier (1282) ; *Petronilla del Verdier* (1360) ; *Johannes de Viridario* (1407) ; *Johanna de Viridano* (1424) ; *Johannes do Verdier ... communalia du Verdier* (1441) ; *Le Verdier* (18^e) ; *Le Verdier* (1887).

Vial :

Johanes Chastel de Vila (1282) ; *Philippus Poysat de Villa* (1395) ; *Andreas Alamandi de Villa* (1441) ; *Vialle* (18^e) ; *Vial* (1887).

Saint-Georges et ses habitants

Quelques éléments de la vie aux 14^e et 15^e siècles

En 1880, l'archiprêtre de Saint-Georges-en-Couzan, l'abbé Vial⁵⁸, communiquait à la Diana⁵⁹, trois documents faisant *partie d'un lot de papiers de famille récemment découverts dans une cachette*.

Le premier de ces documents, en date du 28 janvier 1379, était l'autorisation accordée par le juge du Forez Mathieu de Marcilly, à *Johannes de Masello* (Jean du Masel⁶⁰) après la mort de sa femme *Garitam de Crusolles*. Ce Forézien du 14^e siècle voulant convoler avant le terme de son deuil, avait besoin de cette autorisation légale afin de pouvoir recueillir les legs que lui avait faits sa précédente épouse.

Le second document, datant de 1463, était un certificat, délivré par Guillelmus Champion, *dominus et administrator* de l'hôpital des Quinze-vingts, à Paris, à *Johanne du Mazel et pro Marieta* (Jean du Mazel et Mariette) attestant des indulgences⁶¹ qui leur étaient accordées en échange des dons qu'ils avaient fait à cet hôpital.

Dans le troisième document, datant quant à lui de 1492, Antoine Gros, sergent de Forez, place les biens de ... *Johannes du Masel* ... sous la sauvegarde du duc de Bourbon⁶², comte de Forez. Il est fait mention dans ce document d'une terre appelée *Saigny Mura*. Cette terre jouxtait un terrain des communaux *ex sero et traversia* (c'est-à-dire à l'ouest), *pratum Mathei Chavana et Georgii Méchin, ex borea* (le pré de Mathieu Chavane et Georges Méchin au nord), et *terram Johannis Fargy ex oriente* (la terre de Jean Farge à l'orient, donc à l'est).

Le patronyme Mazel

Les actes étudiés par l'abbé Vial montrent que l'on trouvait une famille Mazel à Saint Georges-en-Couzan aux 14^e et 15^e siècles.

En 1662, un autre Jean Mazel était détenteur d'une prébende de l'église de Saint Georges-en-Couzan⁶³.

Le 1^{er} août 1682, un contrat de mariage⁶⁴ est passé entre *Pierre Massacrier, fils de défunt Martin Massacrier et de vivante Marhie Mazel du Mazet, et Sibille Delacellerie fille de vivant Jean Delacellerie et de défunte Claudine Basset de Cruzolle*⁶⁵.

⁵⁸ L'abbé Vial avait été reçu membre de la Diana le 20 août 1877. Il était alors curé à Cervières.

⁵⁹ *Bulletin de la Diana*, Tome 1, p. 296.

⁶⁰ Il ne faut nullement voir une marque nobiliaire dans l'utilisation du "de", comme on le croit trop souvent. Il s'agit simplement de marquer le lieu d'origine.

⁶¹ Indulgences : rémission de la peine temporelle pour les péchés pardonnés à ceux qui versaient des aumônes.

⁶² Il s'agit, à cette date, de Pierre II Duc de Bourbon, sire de Beaujeu, comte de Forez (1487 - 1503), époux d'Anne de France, fille de Louis XI.

⁶³ Cf. *supra*.

⁶⁴ Document *infra*.

⁶⁵ Ancêtres de l'auteur.

Du 14^e au 17^e siècle, la famille Mazel fut donc présente sur le territoire de Saint-Georges au lieu du Mazel (le Mazet et le Mazey, deux hameaux distincts de chaque côté du Lignon, sont désignés sous le même mot *Mazel* au 18^e siècle sur la carte de Cassini).

A travers les actes mentionnés par l'abbé Vial et le contrat de mariage de 1682, on peut loiblement penser qu'il s'agit du lieu aujourd'hui désigné sous l'orthographe de Mazey. En effet, on se mariait alors souvent entre voisins et ce hameau est situé à quelques centaines de mètres de celui de Cruzolle dont les conjoints (*Garitam et Sibille*) sont originaires. Ceci peut être confirmé par le fait qu'en 1789⁶⁶ on trouve deux contribuables du nom de Mazet pour la parcelle de Saint-Georges-en-Chatelneuf comparant lors de l'assemblée préparant les états généraux, il s'agit de Mathieu Mazet laboureur de Vaux⁶⁷ et André Mazet laboureur de Cruzolle⁶⁸.

Nombre de noms de familles trouvent leur origine dans un nom de lieu. Avec l'augmentation de la population (aux environs des 12^e et 13^e siècles), il fallut distinguer les différents Pierre ou Jean que l'on trouvait dans une même paroisse, ce qui se fit par la mise en place de patronymes. A l'origine les patronymes n'étaient que des surnoms basés sur un métier, une caractéristique physique, un prénom, un surnom. L'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) rendit obligatoire le surnom qui devint patronyme et se transmet alors de père en fils. L'orthographe encore variable engendra des variantes dans la rédaction des actes. Le plus souvent l'origine du nom de famille se trouve dans le lieu d'habitation, par ce qu'Emmanuel Le Roy Ladurie qualifie de *système onomastique où c'était la maison qui baptisait linguistiquement le lignage et non l'inverse...*⁶⁹

DOCUMENT

Contrat de mariage entre Pierre Massacrier et Sybille de la Cellerie du 8 août 1682

Mariage a este traisté entre parans et amis qui s'acomplira dieu aydan ainsy quil est de bonne coustume

d'entre pierre fils naturel et légitime de deffunt martin massacrier et de vivante marhie mazel laboureur du village de mazet paroisse de saint georges sur Couzan epoux advenir d'une part

et Sibille fille naturelle légitime de Jean de la Cellery et de deffunte Claudine Basset aussi laboureur du village de Cruzolle mesme paroysses et dioceze de lion⁷⁰ d'autre part ainsy est que pardevant le no[tai]re royale soub[sig]né et presents les tesmoings bas nommés

⁶⁶ Barou J., Perret M. et Viillard S. "L'incendie de Saint Georges en Couzan en 1758" supplément de *Village de Forez*, n°57, 1994.

⁶⁷ Hameau situé en bordure du Lignon (cf. *supra*) à quelques centaines de mètres de celui du Mazey.

⁶⁸ On notera qu'il apparaît dans cette liste des contribuables de Cruzolle mais aucun du Mazey. A cette date le Mazey et Cruzolle sont peut-être associés dans l'esprit de nos aïeux.

⁶⁹ E. Le Roy Ladurie, *Le siècle des Platters* (Tome 1), p. 27, Fayard, 1995.

⁷⁰ Lire Lyon.

personnellement establis lesdict epoux et epouse sachand de leur grez et de libre volonte pour eux et les leurs procedant ded[ites] autorittés a eux necessaires scavoit le futur epoux comme majeur et maistre de ses biens et ladite futur epouse de celle de son père Jean presan Lauthorisan et celle de mazel soubz son autoritté congé et licence catherine massacrée⁷¹ sa femme le presan mariage arestant

ont promis se prendre et expouser en vray mary et femme lorsque lune des parties en sera requise par l'autre les sollenpnittés de lesglise gardez et observe a payne et despand

en faveur du presan mariage establys ledict Jean de la Cellery père de l'epouse et Jeanne Bouchand mere ayeule⁷² de l'epouse sachand de leur gré la consideration du presan futur mariage ont donné comme par les presentes il[s] donnent a la dicte future epouse presante laceptant par donation entre vif irrevocable et toujours valable en faveur du mariage

assavoir chacun la moitié de tous et hunz chacun leurs biens meubles et immeubles presanc et advenir quelconques a la charge et condition de payer et supporter la moitié de tous et huns chacun leurs deltes charges

et lautre moitié ils se réservent pour en disposer pour ses [lacune] comme bon leur semblera et au cas quil nen fasse autres disposition il en font de sa presante comme alors semblable donation comme dessus a ladicte future epouse laquelle en ce cas demeurera chargé de la totalité de leurs deltes et charges et légitimes des autres en [lacune] a la fin de leurs jours les faire enterrés honorablement payer leurs frais funéraires et jusques alors les objets d'entretient tant sainc que malade se faisant delad[ite] moitié des biens cy dessus

donné aussy [...] et institué de faites aux partis de faire et fester jusquen ses presantes dans le temps de l'ordonnance suivant lesdict du roy dautre par estably ledict futur epoux et aucy luy Simon benoit dit mazel son neveu lesquels tous deux ensemble a qui le seul jouir le tout se sont constitué pour l'adoc⁷³ dud[it] futur expoux premier habiller ladicte epouse d'une robbe drapt honeste garnie de corps et manche outre trois pere de corps et manches mesme drap pour Jeanne Bouchand pour marie [lacune]

et pour Jeanne de la Cellery la somme de onze livres pour extraire aud[it] Jean de la Cellery la quantité de quatre sestiers de bled seigle et une asne de ving⁷⁴ le tout pur et marchand mesure de Couzan et la somme dottarelle de huit cent livres laquelle somme quantité denreez et lanée et habis dessus futur epoux et ledict Simon sollidaremanc comme dessus promettent et sobligent de payer aud[it] Jean de la Cellery a la ditte ayeule ou en aquitemanc de leurs dettes scavoit au jour des noces ladicte robbe garnie les trois paires de corps et manche la somme de onze livres tournois pour deux sestiers bled seigle lasnée de vin et la somme de quatre cent livres tournois et dudict jour en un an la somme de cent livres un setier de bled seigle dudict jour en un autre an aussy la somme de soixante livres et le sestier de bled seigle restan et aucy continuanc semblable somme de soixante livres jusque en fin de payemen a peyne de despand que led Simon benoit dit mazel et s'est obligé solidairement aucy ledict futur espoux a ladicte constitution Ycelluy futur epoux et ladicte constitution Ycelluy futur expoux a cette consideration a quitte remis

⁷¹ Lire Massacrier.

⁷² Mère ayeule : grand-mère.

⁷³ Ladoct : la dot.

⁷⁴ Une asne de ving : lire une ânée de vin (une ânée correspond à 104 litres).

et denoncé aud Simon mazel susdict presanc acceptan tous les droits et autres pretentions pasternelle a la charge de supporter les enois⁷⁵ d'argent quil peut avoir a l'avenir ledict futur epoux ses droits maternel en loyalle [lacune] ses presantes se faisant aucy les mesme clauses de devestiture cy dessus et pour [lacune] de toute ladicte constitution ayant Ycelle esté payé des appresand comme aslor led Jean Dela Cellery et ladicte Claudine Basset ont d Ycelle [lacune] sur tout et uns chacun leur biens pour et au cas de restitution advenue Ycelle rendre a qui elle appartiendra de droit et au mesme termes quelle se trouvera avoir esté reçu et semblablement Yceuls les donations mutuelles les futur[s] epoux et epouse se sont fait [lacune] reciproque du prémouarnt au survivant que sansuict c'est au cas que lespoux viendrait a mourrir avant ladicte future expouse ayant la seule ou non de se dict mariage il luy donne la somme de soixante livres et semblable et pareil cas ladicte future epouse donne a son epoux la somme de quarante livres payable ladicte somme par [lacune] du premourant au survivant son [lacune] après le presan mariage dessous en un seul payement car ainsy lon voulu par promesse prevenience obligation de biens soubz dessus

fait et passé aud[it] lieu de Cruzolles maison dud jean de la Cellery apres midy, le premier jour de aoust mil six cent huitante six la presance de destienne desmier praticien⁷⁶ de sauvain anthoine Faurel sergier⁷⁷ residan a roche qui ont signe claud et simon mazel frere oncle de lespoux mishel de la faie et pierre de la Cellery tous paroisse dud saint qui ont declare aucy les partis epoux et epouse ne savoir signer enquis admis au sellé.

Desmier

Un impôt du 19^e siècle

Les registres de délibération du conseil municipal recèlent bien des surprises.

A l'heure où chacun estime que la pression fiscale est trop forte, penchons-nous sur un impôt d'hier.

Le 2 mai 1855, une loi était votée visant à taxer les chiens. Le montant de l'impôt était laissé à la discrétion de chaque commune. Les canidés étaient répartis en deux classes : les chiens d'agrément ou servant à la chasse formaient une première classe et les chiens de garde une seconde classe.

Le conseil municipal de Saint-Georges-en-Couzan décida de taxer les chiens de première classe pour un montant de trois francs et ceux de seconde classe pour une somme de un franc.

Pour bien mesurer le poids de cet impôt, il faut savoir qu'à la même date, le traitement annuel de l'instituteur du village s'élevait à 200 francs.

Posséder un chien était à l'époque, un réel luxe.

⁷⁵ Pour ennuis.

⁷⁶ Un praticien était un clerc de notaire.

⁷⁷ fabricant de cierges.

Le chef-lieu de canton au 19^e siècle

Au début du Second Empire, la population de Saint-Georges-en-Couzan s'élevait à 1133 habitants⁷⁸. L'administration civile était composée d'un maire, d'un adjoint et de dix conseillers municipaux.

L'administration religieuse comprenait, quant à elle, un curé et un vicaire.

On trouvait également, un notaire et une brigade de gendarmerie.

L'instruction était dispensée, en 1856, par un instituteur laïque recevant environ cinquante garçons, et par des sœurs de l'ordre de Saint-Joseph qui recevaient quarante jeunes filles.

En tant que chef-lieu de canton, ce village était le siège de la justice de paix. Conformément à la loi la justice de paix était rendue par un juge de paix qui était assisté d'un greffier.

Portrait des habitants de Saint-Georges au 19^e siècle

Divers auteurs nous renseignent sur les caractéristiques des mentalités des *fous*, ou des *simples*, surnom des habitants de Saint-Georges⁷⁹, au 19^e siècle.

Certains ont, quelque peu, la "dent dure" avec les habitants de ce village des monts du Forez tel Théodore Ogier qui écrit : *Les habitants, quoique depuis quelque temps ils aient beaucoup avancé, sont encore un peu rudes et grossiers ; mais, en revanche, ils sont francs et loyaux.*⁸⁰

Cette description peut être contrebalancée par celle de Louis Pierre Gras, qui décrit une des fermes du bourg où il fit halte, qui était entretenue, selon lui *avec une propreté hollandaise, pas un brin de paille sur le carreau ; les bancs et la grande table sont soigneusement cirés ; le dressoir semble fier des ses faïences bleues.* Son hôtesse lui fit les honneurs du logis *avec une prévenance et une affabilité dont nous avons conservé le souvenir.*⁸¹

Il est à noter que ces descriptions plus "tendres" se font le plus souvent au crédit des femmes. L.-P. Gras note, toujours à propos de son hôtesse : *sa figure offrait dans sa perfection le type de cette beauté fraîche et forte que l'on admire chez les paysannes de nos montagnes... de belles et fortes femmes; leur carnation est vive et veloutée ; leur visage, ovale; leurs yeux ; grands et expressifs ; leur nez bourbonnien ; leur bouche, bien dessinée.*⁸²

Le docteur Rimaud, notait à propos du moulin qui voisinait avec le pont du Diable que *la meunière était jeune et jolie, et ses joues vermeilles, saupoudrées de fleur de farine, ressemblaient au duvet d'une pêche.*⁸³

⁷⁸ Lors du dernier recensement effectué en 1999, la population de Saint-Georges-en-Couzan était de 479 habitants.

⁷⁹ Cf. R. Bouiller *Le Forez* (p. 351), éditions Curandera Esperluette, 1992.

⁸⁰ Théodore Ogier, *La France par cantons et par communes* (1856).

⁸¹ L.-P. Gras, *Voyage à Pierre sur Haute et sur les bords du Lignon* (1864).

⁸² *Ibidem*.

⁸³ Docteur Rimaud, *Excursions foréziennes*.

Saint-Georges-en-Couzan, village commerçant au 19^e siècle

Foires et marchés :

L'établissement de foires et marchés à Saint-Georges-en-Couzan fut une affaire de longue haleine.

Le premier document, en notre possession, est une délibération du conseil municipal en date du 10 mai 1845, tenu sous la présidence de Monsieur Coiffet maire. A l'issue de la réunion, il est décidé de demander la création de deux foires. Ce document précise que des foires avaient déjà existé à Saint-Georges mais qu'elles étaient tombées *en désuétude*. Même si la commune y trouvait un *avantage commercial*, l'intérêt toucherait tout le canton.

Le conseil municipal mettait en avant les points forts que présentait Saint-Georges-en-Couzan : le chemin de grande communication n° 18 passant au centre du chef lieu, la vaste place qui *s'établira bientôt à l'emplacement de l'ancien cimetière* et le fait que Saint-Georges soit le centre du canton. La date de ces foires aurait été fixée au 23 avril, car c'était à cette époque que les marchands de moutons de la région de Craonne (Haute-Loire) *parcourent la commune et celles environnantes pour acheter dans les domiciles les moutons des propriétaires*, la seconde aurait lieu le 26 octobre pour toutes les marchandises et *surtout pour l'espèce bovine* à une époque où le canton n'avait de foire qu'à une distance éloignée. En réponse, les autorités municipales reçurent une lettre émanant du ministère de l'Agriculture et du Commerce en date du 20 novembre 1845. Cette lettre adressée au préfet de Montbrison indiquait qu'*il n'y a pas lieu d'établir les deux foires que la commune de Saint-Georges-en-Couzan a demandé l'autorisation de tenir le 23 avril et l'autre le 26 octobre de chaque année.*⁸⁴

Le 8 mai 1853, le conseil municipal étudiait la demande de plusieurs habitants réclamant la création d'un marché hebdomadaire et de plusieurs foires. Le conseil municipal demandait auprès de l'autorité supérieure la création de deux foires dont *la tenue serait fixée au premier lundi de la deuxième semaine du carême époque intermédiaire entre la foire du premier jeudi du carême à Montbrison et à la mi-carême à Boën, la seconde le 4 juillet époque où il n'existe aucune foire dans les environs.*

En 1886, *L'état des foires et marchés*, questionnaire⁸⁵ envoyé par la préfecture aux maires des communes, fait état de deux foires. La première se tenait le 23 mai (jour de la Saint-Didier) et la seconde le 26 octobre (jour de la Saint-Flore). Ces deux foires sont qualifiées par le maire de l'époque, Monsieur Puy, *de très petites foires.*

Lors de sa séance du 17 février 1895, le conseil municipal était invité à délibérer sur l'opportunité qu'il pouvait y avoir à établir un marché hebdomadaire dans la localité. Le conseil municipal observait qu'il n'existait pas de marché dans le canton pour vendre les produits variés et très importants de la région. Cette demande était motivée par le fait que le marché le plus proche (celui de Boën) était distant de douze kilomètres de Saint-Georges et de vingt-quatre kilomètres des points les plus éloignés du canton. Était également avancé le fait que la localité était le lieu de résidence de nombreux fonctionnaires et agents de diverses administrations, ainsi que de nombreuses familles. La diversité des marchandises pouvant être vendues était aussi mise en avant, on mentionne des *céréales, fourrages, pommes de terre, bois en grume ou débité en planches*. Le conseil municipal souhaitait que ce marché se tienne le mardi de chaque semaine, et chargeait le maire (toujours M. Puy) de faire les démarches nécessaires pour y arriver⁸⁶.

⁸⁴ Archives municipales de Saint-Georges-en-Couzan.

⁸⁵ Archives départementales de la Loire.

⁸⁶ Archives municipales de Saint-Georges-en-Couzan.

La préfecture de Saint-Etienne répondit le 12 mai de la même année que *le marché dont il s'agit étant un simple marché d'approvisionnement, il appartient au maire de le réglementer par arrêté.*⁸⁷

Commerçants et artisans :

En 1880, *L'Annuaire du département de la Loire* mentionne les divers commerçants et artisans :

- Quatre meuniers (Bourge, Laurendon, Etis et Décombe).
- Deux boulangers (Marcoux et Reynaud).
- Un hôtel (Reynaud).
- Six aubergistes (Béal, Laurendon, Chazal, Jacquemont, Moulin et Doynon née Chazel).
- Trois épiciers-merciers (Béal, Moulin et la veuve Monier).

En 1889, le nombre de commerçants et d'artisans a augmenté et les services s'étaient diversifiés :

- Sept aubergistes et débitants (Béal, Murat, Laurendon, Doynon, Reynaud, Jacquemont-Laurent et Pellaud)
- Quatre boulangers (Marcoux, Maise, Durry, et Reynaud)
- Un cordonnier (Vial)
- Deux charrons (Patural et Cellier)
- Trois épiciers-merciers (Béal, la veuve Moulin et Briat-Monnier)
- Un géomètre (Cellier)
- Un marchand-tailleur (Bouchand)
- Trois meuniers (Laurendon-Etis, Bourge et Descombe)
- Cinq menuisiers (Boudier, Prachay, Pellaud, Plumet et Jacquet)
- Trois maçons (Brunel, Bourge et Durand)
- Deux maréchaux-ferrants (Rigaud et Deveaux)
- Un sabotier (Gazel).

Le boisement de la commune en 1886

L'Atlas cantonal dressé en 1886, nous renseigne sur l'aspect qu'avait la forêt dans le dernier quart du 19^e siècle⁸⁸. Celle-ci apparaît comme beaucoup moins présente que de nos jours.

Le parcellaire était beaucoup plus "mité" qu'aujourd'hui.

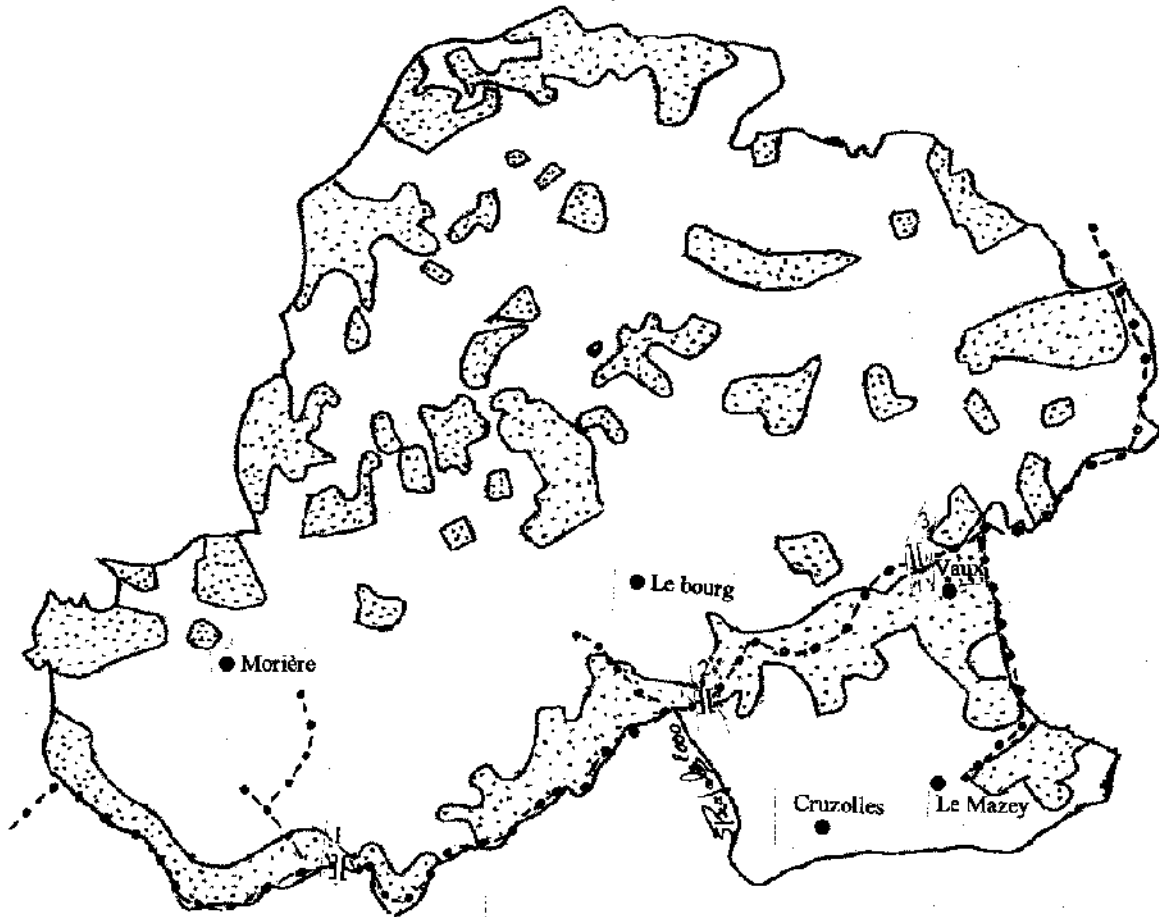
Les plus grandes zones boisées se trouvaient en bordure du Lignon, en limite des communes de Sauvain, de Saint-Just-en-Bas et de Saint-Bonnet-le-Courreau.

La "montagne" de *Mourière* (aujourd'hui appelé Morière) point culminant de la commune, à 1142 mètres d'altitude, n'était pratiquement pas boisée sur sa face sud (sauf au voisinage du point sommital). Le boisement était un peu plus développé sur la face nord (côté de Saint-Just-en-Bas), mais là aussi, de façon moindre qu'aujourd'hui.

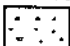
⁸⁷ Archives départementales de la Loire.


⁸⁸ Cf. carte jointe.


CARTE DU BOISEMENT EN 1886 :



LEGENDE :

 Zones boisées

 Ponts 1 : pont Paquet
2 : pont du Diable
3 : pont de Vaux

 Le Lignon et ses affluents

N



Saint-Georges-en-Couzan en 2000

Lors du dernier recensement en 1999, la population était de 479 habitants.

Les commerces du village sont :

- Une boulangerie (*La Grigne*) de M. et Mme Hervé Poy,
- Un bar-tabac-épicerie de M. et Mme André Béal,
- Un bar-restaurant-épicerie (*Le Matefaim*) de M. et Mme Michaël Eymaron,
- La ferme-auberge du Mazet de M. et Mme Camille Decombe,
- Un garage de M. Camille Pelisson.

On trouve également plusieurs entreprises sur le territoire de la commune :

- Exploitation forestière (Bernard Bartholin),
- Charpente-menuiserie Georges Bouchand,
- Transports et travaux publics Gabriel Chazelle,
- Maçonnerie Jean Pierre Doitrand,
- Bardages et couvertures Jacque et Cie.
- Plusieurs agriculteurs ou G. A. E. C. proposent également des produits fermiers à la vente.

Les services publics se composent de : la poste; la perception et la gendarmerie.

L'enseignement est dispensé par une école privée avec deux classes.

On trouve, également, dans ce village la seule étude notariale du canton : étude de Maître H. Chevallard.

Conclusion

Peut-on vraiment conclure ?

Comme nous l'avons indiqué dès l'introduction, les pages que vous venez de lire ne sont que quelques étapes de la longue histoire de Saint-Georges-en-Couzan.

Peut-être ont-elles permis de faire découvrir, ou redécouvrir, quelques aspects du patrimoine et du passé de ce bourg forézien et de la vie de ceux qui nous y ont précédés.

D'autres aspects de l'histoire de ce village restent encore à étudier.

En outre, il ne faut pas oublier que notre présent deviendra, tôt ou tard, passé et objet d'études historiques.

Comme l'écrivit l'historien Marc Bloch : *on oppose trop souvent le présent et le passé : mais dans l'écoulement du temps, le présent n'est en réalité que le point extrême d'un très long passé.*

Bibliographie

- Barou Joseph, Perret Marius et Viallard Suzanne : "L'incendie de Saint Georges en Couzan en 1758", supplément de *Village de Forez*, n°57, 1994.
- Bernard Louis : *Les croix monumentales du Forez*, Saint-Etienne, 1971.
- Bouiller Robert : *Le Forez, édition* Curandera, Esperluette, 1992.
- Dufour J : *Dictionnaire topographique du Forez*, Mâcon, 1946.
- Delporte Henri : *Le manteau de saint Martin à Saint-Georges-en-Couzan*, Saint-Etienne, 1961.
- Durand Vincent : *Récits et notes d'excursions*, Montbrison, 1990.
- Gardes Gilbert (sous la direction de) : *Encyclopédie des communes de la Loire (Arrondissement de Montbrison)*, éditions Horvath, 1985.
- Gras L.-P. : *Excursion à Pierre sur Haute et sur les bords du Lignon*, 1864.
- LIGER : *La Renaissance en Forez (1450 - 1620)*, Saint-Etienne, 1990.
- Ogier Théodore : *La France par cantons et par communes*, 1856.
- Perret Marius : "La chapelle Saint-Martin, Saint-Georges-en-Couzan", *Village de Forez*, n°54, 1992.
- Prajalas Stéphane : "Notes sur une crédence découverte dans l'église de Saint-Georges-en-Couzan", *Bulletin de la Diana*, tome LX, n°1 (1^{er} trimestre 2001).
- Vial (abbé) : *Bulletin de la Diana*, Tome I (1880).
- Viallard Suzanne : "Un village de la montagne forézienne au 18^e siècle, histoire démographique", *Bulletin de la Diana*, tome LVIII, n°3 (3^e trimestre 1999).

Table des documents

La visite pastorale de 1662	p.	9
Le testament d'Emmanuel Papon de 1690	p.	10
Carte de Cassini	p.	16
Dîmes de Cruzolles	p.	17
Partage d'eau entre les habitants du village de Vaux du 7 août 1687	p.	18
Contrat de mariage entre Pierre Massacrier et Sybille de la Cellery (1682)	p.	22

Table des illustrations

Dessin de l'église	p.	4
Dessin des pierres de la sacristie	p.	8
Dessin du pont de Vaux	p.	15
Carte de Cassini	p.	16
Carte du boisement en 1886	p.	28

Table des matières

Présentation	p.	3
Autour de l'église de Saint-Georges-en-Couzan		
Un illustre oublié	p.	5
L'église de Saint-Georges-en-Couzan	p.	5
Notes sur la sacristie	p.	7
La visite pastorale de 1662	p.	9
Un autre curé Papon	p.	10
Le testament d'Emmanuel Papon (1690)	p.	10
Vestige archéologique	p.	11
A propos de quelques croix	p.	12
Liste des curés de Saint-Georges-en-Couzan avant 1789.	p.	13
Les hameaux		
Les ponts du Lignon	p.	14
A propos de Cruzolles	p.	14
A propos de Vaux	p.	17
Les autres hameaux.	p.	20
Saint-Georges-en-Couzan et ses habitants		
Quelques aspects de la vie aux 14 ^e et 15 ^e siècles	p.	21
Le patronyme Mazel	p.	21
Un impôt du 19 ^e siècle	p.	24
Le chef-lieu de canton au 19 ^e siècle	p.	25
Portrait des habitants de Saint-Georges au 19 ^e siècle	p.	25
Saint-Georges, village commerçant au 19 ^e siècle	p.	26
Le boisement de la commune en 1886	p.	27
Saint-Georges-en-Couzan en 2000.	p.	29
Conclusion	p.	29
Bibliographie	p.	30

N° spécial, supplément au n°85-86 d'avril 2001

Village de Forez, bulletin d'histoire locale du Montbrisonnais

Siège social (abonnements) : Centre Social de Montbrison, 13, place Pasteur,
42600 MONTBRISON

- Directeur de la publication : Claude Latta.
- Rédaction : Joseph Barou.
- Abonnement et diffusion : André Guillot.
- Comité de rédaction :

Gérard Aventurier, Joseph Barou, Maurice Bayle, Claude Beaudinat, Danielle Bory, Roger Briand, Mireille Busseuil, Pascal Chambon, Antoine Cuisinier, Edouard Crozier, Monique Diaz, Pierre Drevet, Roger Faure, Jean-Guy Girardet, Francis Goutorbe, André Guillot, Jean Guillot, Marie Grange, Claude Latta, Mickaël Lathière, Philippe Pouzols, Stéphane Prajalas, Jean-François Roche, Pierre-Michel Therrat.

Dépôt légal : 2^e trimestre 2001

Impression : Centre départemental de documentation pédagogique de la Loire, Saint-Etienne.